

## Inscription à l'Association Sportive

Collège Nestor Perret PIONSAT

Année scolaire 2023-24

Je, soussigné(e)....., représentant légal de,  
..... né(e) le ..... en classe de ..... **autorise mon  
enfant à participer aux activités de l'Association Sportive du Collège Nestor Perret pour l'année 2023-24.**

**Adresse mail d'un parent OBLIGATOIRE pour finaliser l'inscription de l'élève :**

.....@.....

J'autorise également l'Association Sportive à transporter mon enfant sur les lieux d'activités sportives proposés par l'AS.

**Les activités de l'AS du collège Nestor Perret de Pionsat se dérouleront pour tous les élèves affiliés, les mercredis de 13h à 15h au gymnase municipal de Pionsat, à partir du 27 Septembre.**

**Une découverte** gratuite sera proposée le **mercredi 20 Septembre** à tous élèves de 6ème et 5ème (4ème et 3ème non licenciés l'année dernière) volontaires qui se seront inscrits auprès de monsieur Besson avant la date indiquée (20 septembre).

**Un repas froid devra être prévu par la famille** – il sera pris sous la surveillance d'un adulte dans la salle du foyer.

### **Activités 2023/24 \*:**

- Football, Basket, Handball, Badminton, Course D'orientation (sur le site des installations sportives de PIONSAT mises à disposition du collège) voire autres activités sur d'autres sites (une autorisation vous sera alors demandée). Une légère participation financière (entre 3 et 5 euros) pourra être demandée exceptionnellement pour des certaines sorties (acrobranche – patinoire).

***Le prix de la cotisation pour l'année scolaire 2023-24 est de 30€00 (règlement à l'ordre de l'AS collège Nestor Perret PIONSAT) – Un repas froid devra être prévu par les familles.***

Fait à ..... le .....

Signature du représentant légal

---

**Pour finaliser l'inscription, merci d'apporter à M.BESSON, enseignant EPS du Collège Nestor Perret :**

- Un chèque de 30 euros à l'ordre de : « AS Collège Nestor Perret PIONSAT »
- La fiche d'inscription complétée, datée et signée

*Une partie de la licence AS peut vous être remboursée par différents organismes dont les comités d'entreprise. Par contre, vous ne pouvez pas utiliser le Pass Sport. (cf Bo n°24 du 17 juin 2020)*

***\*en l'absence de consigne particulière liée à une crise sanitaire.***

***Suivant le nombre d'inscrits à l'AS, une alternance « 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> », « 3<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> » voire suivant les activités pourraient être mise en place d'une semaine à l'autre afin de satisfaire l'encadrement.***